



Rachat de part dans une indivision

Par **mirica**, le **06/12/2007** à **08:41**

j'ai acheté un bien en 1991 en indivision avec le père de mes enfants nous avons contracté un prêt pour le financement.

En 1995 séparation(nous n'étions pas mariés) et depuis j'assume seule mes trois enfants et le remboursement du prêt immobilier.

Officiellement il reste propriétaire pour moitié.

Je crains qu'il me réclame la moitié du bien(il est très endetté). Que puis-je faire pour officialiser le fait qu'il n'a que très peu investi dans ce bien voire le débouter de ses droits même si il y a un dédomagement pour les premières années.

Si vous avez quelques idées sur le sujet...

Merci d'avance

mirica